

PROFIL

Décembre 2000

Volume 11 - Numéro 4

Bulletin d'information du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal

SOMMAIRE

2 - 3

CE QUE LES MEMBRES
EN PENSENT

Une surprise totale!

4 - 5

LE SPPMM EN ACTION

Projet de loi 170

**Restriction des droits
syndicaux et toujours
des zones d'ombre au
chapitre des relations
de travail**

6 - 7 - 8 - 9

DOSSIER

*Tendances du
développement urbain*

**Montréal reprend de la
viguer tout comme les
autres métropoles du
monde occidental**

10 - 11

HUMEURS

**ÉDITION SPÉCIALE
Élections municipales
2001**

12

NOUVELLES EXPRESS

Projet de loi 170 et relations de travail Allons-nous repartir à zéro ?

par Michel Vézina

PRÉSIDENT

Après avoir tourné autour du pot pendant 40 ans, le gouvernement se tient enfin debout dans l'épineux dossier de la réforme municipale.

Le projet de Louise Harel n'est pas parfait, mais il a le mérite d'établir une meilleure équité fiscale. Il était impossible de continuer avec 29 municipalités qui se font la guerre et siphonnent Montréal. De plus, la CUM a toujours été invivable sur le plan politique.

La fusion des villes amène donc un peu d'espoir quant à la destinée de Montréal. Il y aura aussi du sang neuf dans la classe politique, et nous espérons qu'au soir des élections, une équipe compétente prendra les rênes de la nouvelle ville. Voilà pour les aspects positifs.

Nous ne pouvons en dire autant des aspects qui touchent les relations de travail. À l'instar du Syndicat canadien de la fonction publique, nous estimons que le gouvernement du Québec restreint les droits syndicaux de façon injustifiée.

Nous l'avons dit plusieurs fois, le projet de projet de loi suspend notre droit à la libre négociation et gèle nos conditions de travail au moins jusqu'au 1^{er} mai 2002. Ensuite, les parties doivent négocier les termes des conventions collectives dans un délai dit « raisonnable », sinon un processus de médiation est enclenché. S'il n'y a toujours pas d'entente, le médiateur procède à l'arbitrage selon des balises très larges. La sentence est sans appel. Le processus de négociation sera donc celui d'une première convention collective, et, par le fait même, nous pourrions perdre une partie de ce que nous avons mis plus de 35 ans à bâtir.

Nous sommes conscients que le gouvernement doit favoriser la détermination rapide des unités de négociation et l'harmonisation des conditions de travail. Par contre, est-il nécessaire d'amputer des droits syndicaux fondamentaux? La liberté d'association et celle de négociation sont les premiers droits que le Code du travail reconnaît aux salariés. Le contexte actuel ne justifie aucunement qu'ils nous soient retirés. Le gouvernement peut donc s'attendre à ce qu'il y ait de la résistance.

La réforme municipale pose un autre enjeu crucial dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, celui de la détermination des unités d'accréditation. Il y a plus de 60 unités d'accréditation sur l'île de Montréal. Selon le projet de loi, des regroupements devront se faire, ce qui est logique puisqu'il n'y aura qu'un seul employeur. Mais, comment se feront-ils? Le processus doit aboutir à une unité de négociation par groupes d'employés, mais les seuls groupes mentionnés sont les pompiers et les policiers. Que deviendront les autres?

Nous pensons que l'existence d'un syndicat représentatif des professionnels est nécessaire. Le simple bon sens indique que les professionnels doivent former un groupe distinct en raison de la similitude de leurs qualifications, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, ainsi que de leur communauté d'intérêts. Il y a neuf syndicats de professionnels à la Ville ou à la CUM. Leur existence est tout aussi incertaine que la nôtre. À cet égard, la réforme nous donne une bonne raison de nous regrouper en un seul syndicat. C'est peut-être une occasion unique qu'il faut saisir. ■

Ce que
les membres
en pensent...

Une surprise totale !

Débat animé par Louis-Alain Ferron, vice-président CUM
Propos recueillis par Carole Paquin, conseillère en communication

«Le projet de Louise Harel est intéressant, si on le compare à la proposition de Louis Bernard qui était ingouvernable. Par contre, le comité de transition aura de grands pouvoirs, peut-être trop. C'est lui qui nommera les personnes clés de la nouvelle ville: le directeur général, le trésorier et le greffier, sans compter les principaux directeurs de service.»

«C'est une surprise totale. Je ne croyais pas que le gouvernement du Québec irait aussi loin et qu'il ferait disparaître les villes de banlieue, mais le gouvernement n'avait pas le choix: 28 villes sur l'île, ça n'avait aucun sens. C'est un geste politique très courageux et très audacieux. Je donne un A+ au plan Harel qui corrige le principal problème de l'île, c'est-à-dire l'iniquité fiscale. Cela devait être fait.»

«J'aime beaucoup ce que Mme Harel a déclaré à *La Presse* en parlant des maires de banlieue qui ont totalement rejeté la proposition de Louis Bernard: "Tant qu'à faire compliqué et à se le faire reprocher, on a préféré faire simple.»

«Les maires de la banlieue sont totalement responsables de ce qui leur arrive. Ils n'ont pas voulu protéger la

Coup de théâtre dans le monde municipal : le projet «une île, une ville» verra le jour! Au lendemain de la nouvelle, *Profil* a recueilli les commentaires d'une dizaine de membres pour savoir ce qu'ils en pensent et connaître leurs préoccupations à titre d'employés municipaux. Un consensus se dégage tant chez les professionnels de la Ville que chez ceux de la CUM. Par un geste de courage, le gouvernement du Québec règle le problème d'iniquité fiscale, et malgré quelques réserves, on juge que c'est un grand pas en avant. Enfin !

CUM, alors ils ont tout perdu. C'est une erreur stratégique considérable. À la CUM, c'est la surprise partout. Pour les employés, c'est plutôt amusant, mais la réforme va assurer une plus grande cohérence.»

«Le maire est gagnant. Ce projet est beaucoup plus fort et il est à l'avantage de Montréal. L'objectif d'équité fiscale est atteint, ce qui n'était pas le cas avec la proposition de Louis Bernard. Cet objectif est le seul qui est valable parce que les citoyens des autres villes profitent des équipements de Montréal sans en payer le coût, mais il aurait été possible de l'atteindre sans utiliser un moyen aussi radical que la fusion des villes.»

«Si le gouvernement a choisi d'agir, c'est que

Montréal avait des problèmes budgétaires récurrents. Ces problèmes étaient réglés par des moyens artificiels, soit par le pelletage en avant ou par des injections de fonds. Québec ne pouvait pas continuer de dépanner Montréal. On veut que la région métropolitaine fonctionne, c'est-à-dire qu'elle amène de l'argent dans les coffres du gouvernement. C'est pourquoi on a choisi de faire payer les villes. Que cela coûte moins cher au citoyen n'était pas une priorité.»



La CMM, un point de départ

«Il faut aussi saluer la création de la Commission

métropolitaine de Montréal, bien que sa portée soit limitée. L'organisme concrétise en partie le principe de planification régionale que l'on met de l'avant depuis 20 ans.»

«La CMM est une structure légère. On a dévié sur les fusions dans l'île de Montréal, ce qui ne résout pas vraiment la problématique régionale.»

«Il y a tout de même un défaut dans cette réforme, c'est l'aspect du Grand Montréal qui a été évacué en partie. Ce qui est proposé n'est qu'un point de départ. La réforme a été concentrée sur l'île de Montréal parce que, à l'échelle de la région métropolitaine, elle aurait été trop difficile à réaliser en raison de la résistance au changement.»



«La CMM est un organisme de planification et non de gestion. Mme Harel a déjà signifié que les opérations de gestion seraient confiées à des agences. C'est une menace pour les employés qui y seraient éventuellement mutés, car il n'est pas acquis que ces emplois seront syndiqués.»



L'incidence sur les employés

«En ce qui a trait aux relations de travail, c'est le processus normal, et pour ce qui est du boulot quotidien, on agrandit simplement le territoire d'analyse. Le projet étant beaucoup plus simple, il y a moins de chance que les syndicats partent en guerre.»

«Oui, il y a un impact sur notre travail parce que nous sommes dans l'incertitude et que tous les services seront touchés. Déjà les employés de la Sécurité du revenu sont touchés. Ils retournent au gouvernement du Québec. Le contrat est rompu alors que la problématique de l'aide sociale est bien particulière à Montréal.»

«Québec vise depuis longtemps la réduction du coût de la main-d'oeuvre dans la fonction publique municipale. Je m'attends à ce qu'il y ait éventuellement une modification du règlement de la caisse de retraite



pour favoriser les départs. Les mesures seront peut-être plus draconiennes, mais nous restons optimistes pour le moment. Par contre, je m'attends à ce que la Ville tente de venir chercher le deuxième milliard du déficit actuariel dans la caisse de retraite. La Ville a diminué ses paiements jusqu'en 2004, elle aura donc de gros paiements à faire par la suite et, avec l'effet combiné des taux d'intérêts, elle se retrouvera à la case départ. Finalement, nous aurons été les seuls à faire un effort.»

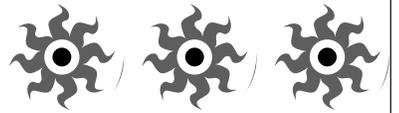
«Il y aura 29 cultures d'entreprises à intégrer, et le comité de transition sera constitué de gens qui ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Pourquoi? Qui seront ces gens? Tant mieux s'il n'y a pas d'élus parce que leur première préoccupation, dans le contexte actuel, c'est la préparation des prochaines élections, mais il n'y a pas de raison pour que les hauts fonctionnaires ne participent pas à ce travail.»

«Il est évident qu'il s'agit d'une victoire pour les syndicats. Il n'y aura qu'un seul

employeur, les syndicats devront se regrouper, et conséquemment, les conditions de travail seront uniformisées. C'est une autre surprise. Je ne pensais pas que Québec permettrait aux syndicats de se développer.»

«Je n'ai pas d'inquiétude puisque nous conservons notre sécurité d'emploi et nos conditions de travail. Cependant, en ce qui concerne les employés de la CUM, ils savent qu'ils ont un job, mais ils ne savent pas trop lequel.»

«Les étapes à venir sont nombreuses et délicates pour ce qui est de l'intégration des



syndicats, de l'organisation du travail et du partage des responsabilités. Il y aura certainement des pressions quant à l'affectation du personnel. Il serait souhaitable que les syndicats participent à cette phase de transition.»

«Le projet n'est pas catastrophique pour les employés municipaux, mais les conditions de travail seront gelées pendant deux ans, ce qui n'est pas très positif. Pour les professionnels, il y aura toutefois des opportunités à saisir. La Ville sera plus grande, et ses responsabilités seront accrues. C'est, pour nous, une occasion de diversifier et d'enrichir nos tâches, si nous gardons les yeux ouverts et que nous sommes créatifs. Par contre, il faudra suivre les travaux du comité de transition de près, car ses décisions peuvent avoir un impact sur notre avenir.» ■

GILLES OLIVIER

**Planificateur de la retraite
Depuis plus de 30 ans**

*Fiducie de convention de retraite
à la Ville de Montréal*

**Analyse de succession - Assurance-vie
R.E.E.R. - F.E.R.R. - Rentes
Produits financiers - Fonds mutuels**

3535, ch. Queen Mary
Suite 570, Montréal
(Québec) H3V 1H8

Tél.: 731-7961
Rés.: 638-4223
Télé.: 731-9782

Projet de loi 170

Restriction des droits syndicaux et toujours des zones d'ombre au chapitre des relations de travail

par Carole Paquin

CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

En septembre dernier, le syndicat a formé un comité pour suivre pas à pas les faits nouveaux de la réforme municipale et réfléchir sur les stratégies à adopter. Jusqu'à présent, le comité s'est réuni à quatre reprises. L'essentiel des discussions a, bien sûr, porté sur les enjeux de la réforme en matière de relations de travail et sur les stratégies syndicales à adopter. À deux reprises, nos conseillers juridiques ont participé à ces réunions. La réforme ayant pris un tour sensiblement différent avec la sortie du projet de loi 170, nous vous faisons part, dans le présent article, des faits saillants touchant plus particulièrement les employés municipaux et les syndicats qui les représentent. Cet exercice a été fait en collaboration avec M^e Colette Matteau.

Le projet de loi 170 a pour effet d'abroger la Loi sur la Commission de développement de la métropole, la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal et la Charte de la Ville de Montréal. Il a aussi pour effet de modifier une dizaine d'autres lois, notamment la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Nous insistons sur le fait que ce projet de loi peut encore être modifié.

Un seul employeur

La nouvelle Ville de Montréal sera constituée officiellement le 1^{er} janvier 2002. Toutefois, les dispositions touchant les relations de travail entreront en vigueur le jour de la sanction de la loi. La date probable de l'application de la loi est le 1^{er} janvier

2001 (projet de loi 170, art. 140.3).

Le scrutin de la première élection générale de la nouvelle Ville de Montréal aura lieu le 4 novembre 2001 (annexe 1, art. 174).

La Ville est l'employeur de tous les employés, qu'ils exercent leurs fonctions à l'intérieur des responsabilités qui relèvent de la Ville ou d'un conseil d'arrondissement. Ainsi, l'embauche, le congédiement et la négociation des conditions de travail des employés relèvent du conseil de la Ville (annexe 1, art. 42). Toutefois, le conseil d'arrondissement détermine l'affectation de travail et les responsabilités des employés dont la Ville dote l'arrondissement (annexe 1, art. 43).

Le 1^{er} janvier 2002, les employés de la CUM ainsi que ceux des municipa-

lités fusionnées à la nouvelle Ville deviennent des employés de la Ville de Montréal sans réduction de traitement. Ils conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux et continuent de participer au régime de retraite auquel ils participaient (annexe 1, art. 7). D'ici là, ces employés demeurent au service de leur employeur actuel sous réserve de décisions prises par le comité de transition.

Les employés de la CUM qui, le 31 décembre 2001, exercent leurs fonctions à l'intérieur des compétences transférées à la Communauté métropolitaine de Montréal peuvent être intégrés à la CMM par décret du gouvernement (annexe 1, art.7).

L'intégration des salariés

Un comité de transition sera constitué pour faciliter la mise en place de la nouvelle Ville et, notamment, gérer l'intégration des salariés (annexe 1, art. 147 et 162). Ce comité est constitué le jour de la sanction de la loi (annexe 1, art 135).

Le comité de transition peut utiliser les services d'un fonctionnaire ou d'un employé de l'une des municipalités regroupées ou de la Communauté urbaine. Les employés détachés auprès du comité demeurent à l'emploi de leur municipalité ou de la Communauté urbaine et sont régis par les conditions de travail qui s'y appliquaient (annexe 1, art.155).

Le comité de transition doit, à l'intérieur d'un délai prescrit, s'entendre avec les syndicats sur les modalités



relatives à l'intégration des salariés à titre d'employés de la nouvelle Ville ou de la CMM. Cela suppose que les unités d'accréditation auront été déterminées (annexe 1, art.162).

Une entente conclue entre le comité de transition et les associations accréditées ne peut prévoir des conditions de travail qui impliquent des coûts supérieurs à ceux qui découlent de l'application des conditions de travail en vigueur le jour de la sanction de la loi et ne peut avoir pour effet d'augmenter le nombre de l'effectif (projet de loi 170, art. 93).

Si aucune entente n'est conclue, l'affaire est référée à un médiateur arbitre. Celui-ci doit régler la mésentente à l'intérieur d'un délai prescrit par le ministre du Travail et en aviser les parties. Après avoir tenté d'amener les parties à s'entendre, le médiateur arbitre détermine les modalités relatives à l'intégration des salariés (loi 124, art. 125.16 à 125.21).

La sentence lie les associations accréditées, le comité de transition et la Ville. Si une convention collective est en vigueur, la sentence a l'effet d'une modification de la convention. Si elle est en négociation en vue de son renouvellement, les dispositions de la sentence sont réputées faire partie de la dernière convention collective. Si une première convention collective est en négociation, la sentence modifie les conditions de travail applicables selon les mêmes conditions que s'il y avait eu entente (loi 124, art. 125.23).

La détermination des unités d'accréditation

Les unités d'accréditation sont obligatoirement déterminées à l'échelle de la Ville et ne peuvent être définies en fonction d'un ou de plusieurs arrondissements (annexe 1, art 134.3 et 164). Les syndicats et le comité de transition peuvent conclure une entente sur la détermination des unités au cours de la période qui débute le 1^{er} mai 2001 et se termine le 14 juin 2001 (annexe 1, art.134.6).

Si aucune entente n'est conclue, une demande d'accréditation est déposée devant le commissaire du travail à partir du 15 juin 2001 (annexe 1, art 134.8 et loi 124 176.6). La date butoir pour la détermination des unités de négociation par le commissaire du travail est le 27 octobre 2001 (annexe 1, art. 134.5).

Renouvellement des conventions collectives

Les conventions collectives expirent à la première des échéances suivantes, la date prévue de leur expiration ou le 1^{er} mai 2002. Les conventions collectives continuent donc de s'appliquer, et les augmentations prévues sont octroyées (annexe 1, art. 134.12).

Soulignons que les conventions des professionnels de la CUM et de la Ville expirent respectivement le 31 décembre 2000 et le 31 mars 2001. Les deux contrats contiennent une clause stipulant que les dispositions des conventions collectives continuent de s'appliquer jusqu'à la signature des

prochaines conventions.

L'avis de négociation pour le renouvellement des contrats de travail ne peut être donné avant le 1^{er} mai 2002 (loi 124, art. 176.14 et annexe 1, art. 134.13). Par ailleurs, l'exercice du droit de grève est suspendu du 1^{er} mai 2001 au 30 juillet 2002 (annexe 1, art. 134.11).

En clair, cet article signifie que l'on ne peut obliger l'employeur à négocier dans les délais habituels. Cela veut dire que nous ne pourrions renégocier notre contrat de travail pendant au moins un an et trois mois. Nos conventions collectives continueront de s'appliquer au moins jusqu'au 1^{er} mai 2002. Le 1^{er} mai 2002, nous retrouvons le droit de faire la grève.

En tout temps après l'intervention d'un conciliateur, une partie pourra demander au ministre de soumettre le différend à un médiateur. Le médiateur a 45 jours pour amener les parties à s'entendre. Cette période peut être prolongée d'au plus 15 jours. Si la recommandation du médiateur est rejetée par les parties, le ministre demande au médiateur de procéder à l'arbitrage (loi 124, art. 176.15-176.18).

Lorsque, pour régler une question faisant l'objet d'un différend, l'arbitre harmonise des conditions de travail jusqu'alors différentes, cette harmonisation ne peut avoir pour effet d'augmenter le total des dépenses annuelles de la Ville relatives à la rémunération et aux avantages sociaux des salariés touchés (loi 124, art. 176.20). ■

Tendances du dévelo

Montréal reprend de la vigueur tout comme les autres métropoles du monde occidental

par Carole Paquin

CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

L'étalement urbain est une espèce en voie de disparition, du moins dans les villes occidentales. Contrairement aux villes de l'hémisphère Sud, où l'urbanisation est toujours croissante et éclatée, les villes de l'hémisphère Nord sont en train de se stabiliser et même de se consolider. Voilà ce dont le réputé architecte et urbaniste Jean-Claude Marsan nous a entretenus à la dernière conférence-midi, en prenant Montréal pour exemple. L'avenir de la métropole est prometteur dans la mesure où l'on donnera à la Ville les moyens de s'épanouir.



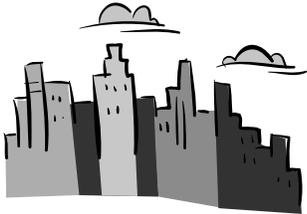
L'avenir des formes urbaines est différent selon les caractéristiques géographiques des villes, leur histoire, les structures dont elles ont hérité et leur environnement culturel. Les villes occidentales ont des traits communs, mais il y a surtout des cas d'espèce. Et, pour imaginer ce que pourrait être l'avenir de Montréal, il faut revenir en arrière.

Depuis 50 ans, le développement de la région métropolitaine s'est fait de façon accélérée. Il s'y est construit plus de bâtiments et d'infrastructures que durant les 300 années précédentes. Durant la période industrielle des années 1940, l'urbanisation était dense et continue et se développait le long des infrastructures telles que le port et le rail, le boulevard Saint-Laurent agissant comme axe démographique.

Puis au début des années 1950,

le développement a commencé à se faire en dehors de la continuité, et des noyaux villageois tels que Cartierville, Pointe-aux-Trembles et Lachine sont apparus. À partir de 1980, on a délaissé les anciens noyaux pour déborder complètement en périphérie. Les caractéristiques de cette période d'étalement urbain sont une faible densité de population sur un vaste territoire, l'absence de structures apparentes à part les autoroutes

ppement urbain



et enfin le phénomène de «trou de beigne».

Dans ce modèle urbain, les forces centripète et centrifuge s'affrontent. Les grands réseaux interurbains favorisent la concentration dans des régions particulières. L'activité économique se concentre dans la région montréalaise, tandis que le poids démographique des villes régionales diminue. En même temps, la force centrifuge, alimentée par l'automobile et l'ensemble des moyens de communication, disperse les habitants à la limite des capacités de réseau de l'agglomération, soit à environ une heure et quart de route.

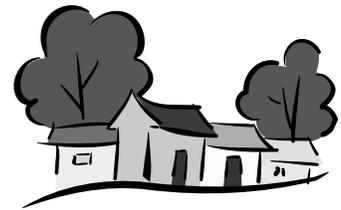
Cet étalement donne, aujourd'hui, une région métropolitaine constituée de 101 municipalités d'importances diverses, où les habitants s'identifient et vivent une même réalité économique et sociale. Cet ensemble, c'est le Grand Montréal.

Les facteurs qui ont amené l'étalement urbain sont nombreux et complexes. L'essor économique d'après-guerre joue un rôle crucial, apportant une certaine richesse à la classe moyenne qui va vers la périphérie. Cet essor économique est accompagné d'une grande croissance démographique, de développements technologiques sans précédent et d'une mutation importante des valeurs. On passe de la famille élargie

Cet étalement urbain donne une région métropolitaine constituée de 101 municipalités d'importances diverses, où les habitants s'identifient et vivent une même réalité économique et sociale. Cet ensemble, c'est le Grand Montréal.

à la famille nucléaire et à de plus petits ménages. Deux types d'habitations dominent pour répondre aux besoins de la population: la maison unifamiliale que l'on trouve en banlieue et la tour d'habitations en ville.

La demande d'habitations nouvelles est telle que le gouvernement subventionne le développement en périphérie. On construit des ponts et des autoroutes. Ce sont les gouvernements qui ont créé l'étalement urbain, mais à cette époque nous n'étions pas conscients de ce phénomène.



Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui, c'est différent. Par rapport aux 30 glorieuses années de l'après-guerre, nous vivons un déclin économique, et dans ce contexte, poursuivre l'étalement urbain devient périlleux. La classe moyenne s'est appauvrie, et nous nous dirigeons vers une économie à deux vitesses. Ceux qui travaillent dans les secteurs en demande s'enrichissent alors qu'une proportion importante de la population se marginalise. Montréal se positionne très bien dans le domaine des nouvelles technologies, mais elle atteint aussi le record de pauvreté en Amérique du Nord.

De leur côté, les gouvernements n'ont plus la même capacité d'intervenir. Il arrive de plus en plus souvent que le secteur public et le secteur privé deviennent partenaires dans la construction des infrastructures. C'est notamment le cas à Toronto, où SNC-Lavalin possède une autoroute. Cette tendance à la privatisation des infrastructures entraîne nécessairement une hausse du coût relié à l'étalement urbain.

Nous vivons également un sérieux déclin démographique. Ce sont les immigrants qui assurent une certaine croissance. Toutefois, ces derniers ne s'installent pas en banlieue. Entre 1986 et 1996, la population de Montréal n'a augmenté que dans



deux quartiers, au centre-ville et dans Côte-des-Neiges. Les banlieusards qui reviennent à Montréal apprécient le centre-ville et le Vieux-Montréal, et les nouveaux immigrants choisissent des quartiers tels que Côte-des-Neiges, où ils se sentent à l'aise.

Dans les villes périphériques, comme Laval, on appréhende une crise immobilière. Les maisons achetées il y a environ 35 ans ont besoin d'être rénovées, et les enfants ont quitté la maison. Alors on veut vendre, mais à qui? Il y a une grande quantité de maisons à vendre dans les villes de banlieue.

Enfin, on ne croit plus à l'idéologie du progrès. On devient prudent face à l'étalement, car les pressions en faveur du développement durable et de la conservation du patrimoine construit sont de plus en plus présentes.

Des pôles tels que Montréal, Laval et Longueuil seront favorisés s'ils jouent bien leurs cartes. On parle du Montréal bleu ou vert, axé sur la qualité.

Ces facteurs font que les choses commencent à se stabiliser. Et, à partir de là, on peut élaborer de nouvelles hypothèses.

On prévoit, tout d'abord, un plus grand déplacement vers la périphérie lointaine. De plus en plus de gens, particulièrement ceux gagnant de bons salaires, peuvent travailler à la maison et aller vivre dans un coin de

campagne. Les autres tendent à se rapprocher des pôles d'emplois pour ne pas avoir à trop voyager. Ils souhaitent avoir une bonne qualité de vie, être à proximité des gens, des services et des loisirs.

Des pôles tels que Montréal, Laval et Longueuil seront favorisés s'ils jouent bien leurs cartes. On parle du Montréal bleu ou vert, axé



sur la qualité. On s'aperçoit que la qualité attire les gens et qu'un investissement relativement modeste de même que la conservation des espaces verts et du patrimoine peuvent être rentables socialement et économiquement.

Le port de Montréal est un exemple qui illustre bien cette tendance. Les Montréalais désiraient une fenêtre sur le fleuve, et on a construit une promenade, malgré les réticences du gouvernement fédéral. Cela a été un succès.

L'évolution du Plateau-Mont-Royal est un autre exemple. Ce quartier qui était défavorisé est devenu extrêmement recherché parce que des gens y ont trouvé une valeur. Le quartier est très convivial. On en parle jusqu'à Washington comme étant LE quartier à habiter. Qu'y avait-il sur le Plateau? Rien, sinon un potentiel de qualité. Or, ce type de qualité, Montréal en possède plus que toutes les villes d'Amérique.

Le partage fiscal qui permettra de rendre les lieux compatibles jouera aussi un rôle majeur. Les taxes sont actuellement plus élevées de 40% à Montréal qu'en périphérie, de sorte que les gens choisissent la périphérie.

Lorsque les coûts seront équilibrés, la qualité, l'attrait et le potentiel des lieux feront la différence. Mais, attention! Si Montréal a commencé à jouer la carte de la qualité pour attirer les gens, Longueuil et Laval vont le faire aussi parce que c'est ainsi qu'elles consolideront leur noyau.





Esquisse d'une ville future

Nous avons actuellement cinq pôles d'emplois dans la région métropolitaine. Le premier, le centre-ville de Montréal, domine largement, et c'est justement là que la population a commencé à augmenter depuis 1991. Le deuxième, Saint-Laurent, est très important du point de vue industriel, alors que le troisième, Longueuil, tire son importance de son industrie aéronautique. Viennent ensuite le quatrième, Laval, et le cinquième, Anjou.

Il est possible que ces cinq pôles se consolident. Les usines de Montréal-Est pourraient disparaître, et ce territoire reviendrait à l'agriculture ou à l'horticulture. Avec les terres agricoles déjà présentes en périphérie, on se retrouverait dans un modèle urbain entouré d'une zone rurale. Cela existe dans certaines métropoles. À Stockholm, par exemple, on croise des tracteurs au centre-ville, et à Amsterdam, on cultive entre les pistes d'atterrissage.

Le problème ne réside pas en la création d'une seule ville sur l'île de Montréal.

La problématique est régionale, et nous avons besoin d'un organisme, d'une autorité qui a cette vision.

La période d'éclatement est donc terminée, et on commence à penser qu'en respectant l'environnement on peut obtenir le meilleur des deux mondes : un centre avec des noyaux articulés entre eux et la nature à proximité. L'équilibre entre ville et nature était en train de disparaître, nous avons la possibilité de le restaurer.



Une autre possibilité, c'est la confédération des communautés urbaines. Cependant, la réforme municipale en cours occulte la problématique régionale. Le problème ne réside pas en la création d'une seule ville sur l'île de Montréal. La problématique est régionale, et nous avons besoin d'un organisme, d'une autorité qui a cette vision. Nous ne pouvons planifier uniquement en fonction des intérêts des individus et des petites entités, nous devons avoir une vision d'ensemble autant que possible fondée sur un modèle.

Cependant, nous avons souvent l'impression de vivre dans une société fossilisée et non dans une société contemporaine. Les mêmes personnes sont au pouvoir depuis si longtemps qu'elles s'imaginent ne plus avoir besoin d'être conseillées. Or, il est impossible d'obtenir de la qualité si l'on ne se donne pas les moyens d'être confrontés. Mieux vaut être craintifs que vainqueurs! ■

CENTRE DENTAIRE GINETTE MARTIN



GRAND OUVERT...SELON VOTRE HORAIRE

Dr GINETTE MARTIN, B.A., B.Sc., D.M.D.
Chirurgienne Dentiste

1037, St-Denis, Bureau 203, Montréal H2X 3H9



CHAMP-DE-MARS / BERRI-UQAM

Tél.: 284-1975
Fax: 284-1818

Entente financière possible

*Pub
MP Photo*

Le JOUFFLU

ÉDITION DU 4 SEPTEMBRE 2001

Le Journal fétiche des fusions
laborieuses urbaines sur l'île de Montréal

Rédacteurs en chef : Jacques Boivin et Louis-Alain Ferron

Notre devise : Je l'île journal

DERNIÈRE HEURE : le parti Vision-Montréal – Équipe-Bourque change encore de nom

Le maire sortant de l'ancienne Ville de Montréal, M. Pierre Bourque, a annoncé que son parti se nommera désormais le parti «GRAND-BOUR-QUE», fusion des termes «grande bourgade québécoise». Ce nouveau nom a surtout pour but «de rappeler aux électeurs la place de Montréal au sein du village global», selon le président du parti.

L'ex-maire a par ailleurs confirmé que ce choix a fait l'objet d'un débat houleux au sein du parti, d'aucuns auraient préféré la nouvelle appellation «Fusion-Montréal – Équipe-Bourque».

M. Bourque a également affirmé que ses adversaires faisaient preuve de myopie en prétendant que son parti se retrouvait ainsi privé de toute vision.

Le parti du GRAND MONTRÉAL BLEU annonce ses couleurs

Par simple affinité chromatique, Jean Lapierre, chef du P.G.M.B., entend bien élargir le *membership* de son parti et obtenir les votes des anciens conservateurs, des amateurs de nautisme, des exilés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des descendants de familles royales ayant du sang bleu et des friands de roquefort.

M. Lapierre s'est engagé à pratiquer une politique de «portes ouvertes» à l'hôtel de ville, si son parti est porté au pouvoir.

Nullement embarrassé, M. Lapierre a défendu avec conviction l'introduction d'un «plancher d'élus»

qui garantirait automatiquement la majorité aux «conseillers bleus» au conseil municipal à l'occasion des élections subséquentes.

Aux journalistes lui demandant si son parti allait tenir une convention pour désigner les candidats dans tous les districts, M. Lapierre a répondu : «Une convention, c'est sacré!»



Le S.P.P.M.M. fortement en avance dans les sondages



Jubilation au quartier général du super parti des Professionnels municipaux de Montréal, rue Notre-Dame. De sondage en sondage, le parti dirigé par Michel Vézina accroît inexorablement son avance.

« Si nous remportons cette élection, nous allons clarifier une fois pour toutes les relations entre le politique et l'administratif, a déclaré M. Vézina. Chaque professionnel élu conseiller municipal rédigera lui-même ses sommaires décisionnels, ce qui réduira d'autant les délais de validation politique des dossiers soumis au conseil. Voilà la véritable fusion qu'il nous faut réaliser à Montréal », a poursuivi le président du parti.

Soudainement pris d'un vertige, M. Vézina est presque tombé dans les pommes lorsqu'un journaliste lui a demandé s'il escomptait présider aux destinées de la Ville aussi longtemps qu'il l'a fait à la barre du vigoureux syndicat des professionnels.

Un sondage confirme que le V.I.M., le F.A.B. et le T.I.D.E. vont se faire lessiver

Les électeurs semblent bouder le florilège de nouveaux partis politiques issus de la nouvelle donne électorale sur l'île.

Moins de 4% des intentions de vote iraient au V.I.M. (Vision île de Montréal), au F.A.B. (Fédération des arrondissements de banlieue) et au T.I.D.E. (Tribune insulaire de développement égalitaire).

Certes, ces partis ont jusqu'à maintenant un parcours sans tache. Cependant, plus d'un observateur estime qu'en choisissant de faire une campagne électorale propre, ces partis se retrouvent sur une pente savonneuse en cette ère d'élections organisées « clé en main ».

Pour favoriser le développement économique, le P.I.E.D propose de rebaptiser Montréal « L'Île-aux-Grues »

Le parti de l'Immobilier en développement entend ainsi conférer à la nouvelle ville une « personnalité immobilière entièrement dynamique ».

« Afin de convaincre les touristes que la ville est le théâtre d'un boom immobilier sans fin, les grues devraient faire partie du paysage permanent du centre-ville, qu'il y ait des projets en marche ou non », a déclaré le chef du parti.

Ayant fait sa fortune personnelle dans le domaine de la location de matériel lourd, le chef du parti a nié toute apparence de conflit d'intérêts que pourrait suggérer cette proposition.

Chose certaine, tout indique que les promoteurs n'auront pas

à faire le pied de grue longtemps dans l'antichambre du bureau du futur maire pour faire avancer leur projet, si ce parti est porté au pouvoir.

27 villes, un arrondissement

Tel est l'engagement de l'ancien maire de Westmount qui se présente à la tête du P.L.O.M.B. (parti des Lambeaux et oripeaux municipaux de banlieue).

M. Trent considère cette solution toute simple puisqu'il suffit d'inverser la recette proposée dans la réponse du gouvernement au rapport Bernard.

NOUVELLES *express*

par Laurent Lavigne | VICE-PRÉSIDENT VILLE

À l'agenda

La prochaine assemblée générale se tiendra le 12 décembre au Holiday Inn Select, 99, avenue Viger Ouest. Notre traditionnel souper du temps des fêtes suivra l'assemblée.

La vie syndicale vous intéresse ?

D'importantes élections auront lieu en mars prochain aux postes de président, de trésorier et de vice-président Relations de travail. En ces temps de tourmente municipale, nous avons grand besoin de responsables syndicaux compétents et engagés. N'hésitez pas à poser votre candidature si l'un ou l'autre de ces postes vous intéresse.

Des consultations publiques neutres et indépendantes

Le syndicat a participé aux audiences de la commission Tremblay sur la consultation publique en matière d'urbanisme à Montréal. Deux principaux points ont été défendus, soit la nécessité d'une commission neutre et indépendante et que les professionnels puissent accomplir leur travail dans les règles de l'art sans ingérence indue de la part des élus ou des promoteurs.

Soumettez vos projets

Le comité de développement professionnel et de productivité a repris ses activités. En 2001, vous pourrez soumettre vos projets en tout temps, mais la sélection des projets acceptés se fera une fois par semestre. Pour plus de renseignements, communiquez avec Claudy Duvivier au 872-0394.

Lutter contre le décrochage scolaire

Le montant de 4000\$ que le syndicat a octroyé au ROCIDEC cette année aura permis à ce dernier de poursuivre ses démarches auprès du gouvernement pour l'obtention d'un financement récurrent. Notre contribution a également servi à l'élaboration d'un guide d'évaluation de ses activités.

Augmentations à l'horizon

Notre salaire sera augmenté le 1^{er} janvier 2001. Le montant forfaitaire de 2% que nous avons obtenu l'année

dernière sera intégré à notre salaire. Cette augmentation sera accompagnée d'un montant forfaitaire de 1% jusqu'à la signature de notre nouvelle convention collective.

Bienvenue aux nouveaux membres

Les analystes en logiciels, anciennement syndiqués chez les cols blancs, sont désormais membres de notre syndicat. Cette décision a été rendue par la commissaire du travail au cours de novembre. Bienvenue à tous!

On en parle à Montréal

L'hebdomadaire branché *Ici* a relaté les «humeurs» de nos collègues Jacques Boivin et Louis-Alain Ferron dans sa livraison du 7 septembre. Profil est envoyé aux médias qui régulièrement font mention de l'un ou l'autre des articles. Félicitations!

Dada passion

Nous avons fait un petit sondage pour connaître les passe-temps de nos membres. Les réponses nous sont parvenues nombreuses et éclectiques. Décidément les professionnels sont des passionnés, voire même des originaux.

Pierre-Antoine Ferron construit des modèles réduits, Patrice Dor pratique le triathlon, et Sylvie Tremblay confectonne des robes de patinage artistique. Ginette Goupil s'intéresse aux cuisines du monde, Diane Côté fait du batik et Sylvie Giroux, de la rénovation, Marielle DeLorme pratique le kayak, et Guy Deschamps se fait maître-brasseur.

Hughette Corbo fait de la randonnée pédestre, Sylvie Louis-Seize participe à des compétitions de danse, Guy Bellerose joue de la percussion, Gabriel Marcoux roule cinq mille kilomètres à vélo par année, Normand Chagnon pratique le tennis, Anna-Maria Fiore fait du tai-chi, Stéphanie Bouchard s'adonne au chant choral, et Suzanne Laferrière sillonne nos ruelles montréalaises.

Chantal Beaudoin lit, lit et relit, Jennifer Maduro collectionne les sirènes, Denis Brault fait de la plongée sous-marine, Michelle Côté, du tricot et Marlène Valcin, des mots croisés. Et moi, je collectionne les 33 tours de la chanson québécoise. ■



Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal

Membre du Conseil québécois des professionnels, professionnelles et cadres (CQPC)

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Alain Côté
Marielle Delorme
Louis-Alain Ferron
Laurent Lavigne
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Guylaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :
507, place d'Armes
Bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 2W8
Téléphone: 845-9646
Télécopieur: 842-5281
Adresse électronique: sppmm@microtec.net
Site Web: www.sppmm.org

Exécutif

Président

Michel Vézina

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorière

Lucille Prud'homme

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel

Vice-président Administration et Formation

Philippe Briand

Registrariat

Alain Ruel